

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

Du 17 septembre 2012

n°15

Page 1/1

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre ABELIN

OBJET : Communication par le président du rapport d'activités 2011 de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais aux maires des communes membres

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année depuis sa création, la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais présente son bilan d'activités aux maires des communes membres.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais sont entendus.

* * * * *

VU l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Le président communique le rapport d'activités du dernier exercice, clos au 31 décembre 2011, aux maires des communes membres de la C.A.P.C.

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 28/06/2012 n° 4717
Publié au siège de la CAPC, le 27/06/2012

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM